Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260902-20260906-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DENIEL, PREMIER ADJOINT

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil municipal : 28 août 2026

PRESENTS : Guy DENIEL – Sylvie LE QUEAU – Alexandre CROCHET – Lindsay COMBAULT – Vincent SERDOBBEL – Eric LE BRAS — Michel MORVAN-CHATELIER (arrivée à 18 h 11) – Charlotte DARMOIS – Estelle FAVENNEC – Anne ROLLAND – Yves LE MOAL – Ludovic RIOU – Lorinne ANSQUER.

EXCUSÉES : Valérie BESNARD (procuration à Guy DENIEL) – Camille DROFF (procuration à Lindsay COMBAULT).

Madame Lindsay COMBAULT été élue Secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CCAS DE PLEYBEN

Monsieur Guy DENIEL, Maire adjoint, informe l'Assemblée qu'une convention de partenariat est établie entre le Centre communal d'action sociale (CCAS) de PLEYBEN et onze communes partenaires, comprenant celle de BRASPARTS.

Monsieur Guy DENIEL donne lecture de la convention.

Cette convention concerne le service de distribution de denrées pour les personnes en difficultés dans ce secteur, elle est établie pour six ans.

Le CCAS de PLEYBEN avance l'argent puis le récupère auprès des communes.

Chacune d'entre elles devra payer, au CCAS de PLEYBEN, la participation contractuelle de solidarité en fonction du nombre de bénéficiaires de la commune à l'épicerie sociale.

Monsieur le Maire adjoint sollicite l'autorisation du Conseil pour la signature de cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE LA MAIRE à signer la convention de partenariat avec le CCAS de PLEYBEN,

ACCEPTE DE PAYER, chaque année, au CCAS de PLEYBEN, la participation demandée pour l'épicerie sociale, fixée en fonction du nombre de bénéficiaires de la commune.

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260902-20260906-DE

Pour copie conforme au registre,

LE MAIRE ADJOINT — LA SECRÉTAIRE

Guy DENIEL — Lindsay COMBAULT

Certifié exécutoire par le président compte-tenu de sa réception en Préfecture